

M Maîtrise de la végétation dans les postes

M.1 Maîtrise de la végétation dans les postes

Après la construction d'un poste, des plantes viennent progressivement coloniser la surface qui a été recouverte de pierre concassée. Du matériel fin s'accumule entre les pierres, offrant un lit de germination pour les plantes herbacées, les graminées et les plantes ligneuses. Or, les diverses strates végétales (arborescente, arbustive et herbacée) sont généralement incompatibles avec le fonctionnement des équipements présents dans un poste ou à sa périphérie immédiate, près de la clôture.

Hydro-Québec TransÉnergie doit maîtriser la végétation qui s'implante à ces endroits pour quatre motifs principaux :

- maintenir l'intégrité du substrat, composé de pierre concassée ;
- maintenir la capacité portante du sol ;
- empêcher la propagation d'éventuels incendies ;
- réduire la présence d'animaux nuisibles (oiseaux et petits mammifères).

M.1.1 Maintien de l'intégrité du substrat

L'emplacement d'un poste est recouvert de pierre concassée préalablement lavée. Il est donc exempt de matière organique. La présence de débris végétaux (feuilles, branches et racines) en décomposition aurait pour effet direct, au fil des ans, de contaminer le substrat en place et d'en altérer les propriétés physiques. Il risque d'en résulter une plus grande conductivité électrique qui pourrait nuire à la sécurité des employés travaillant dans les postes. Ce substrat doit être exempt de matière organique.

M.1.2 Maintien de la capacité portante du sol

Des véhicules lourds affectés aux travaux d'entretien circulent régulièrement à l'intérieur des postes. Le remplacement des équipements exige également le transport d'appareils ou d'équipements très lourds, comme les transformateurs. La présence de végétation, dont les racines ameublissent le sol et augmentent son taux d'humidité, réduit la capacité portante de celui-ci. L'élimination périodique de la végétation permet à Hydro-Québec de maintenir cette capacité portante.

M.1.3 Prévention des risques d'incendie

Les câbles de commande et de contrôle des appareils électriques sont souvent enfouis à une faible profondeur dans des caniveaux qui peuvent être endommagés par un incendie. En outre, plusieurs appareils électriques renferment des produits inflammables tels que des huiles et des isolants. En cas d'incendie, la végétation peut

propager le feu d'un appareil à l'autre. La maîtrise de la végétation vise donc à maintenir le rôle de coupe-feu joué par la pierre concassée qui recouvre le sol.

La maîtrise de la végétation vise également à éliminer la présence de végétaux qui pourraient favoriser la propagation d'un incendie provenant de l'extérieur ou de l'intérieur du poste.

M.1.4 Réduction de la présence d'animaux nuisibles

Un nombre important de pannes est causé par l'intrusion d'animaux (oiseaux et petits mammifères) dans les postes. De plus, les fientes d'oiseau peuvent endommager sérieusement les équipements.

La présence de végétation dans les postes a pour effet direct d'attirer certains animaux dans l'enceinte clôturée. Des mammifères (ratons laveurs, marmottes, renards, etc.) et des oiseaux (nicheurs et rapaces) sont souvent attirés par la petite faune (souris, mulots, etc.) ou par des insectes qui nichent ou se nourrissent dans la végétation qui croît dans les postes. Il a été prouvé au fil des ans qu'une bonne maîtrise de la végétation aide à réduire la présence des animaux dans les postes.

M.1.5 Modes d'intervention sur la végétation

Il existe deux modes d'intervention pour la maîtrise de la végétation dans un poste, soit le traitement aux phytocides et les interventions mécaniques.

Traitement aux phytocides

De façon générale, on privilégie le traitement aux phytocides pour la maîtrise de la végétation dans les postes. Les produits utilisés ont habituellement un large spectre d'efficacité, permettant ainsi d'agir sur toutes les plantes présentes. Ces produits sont appliqués sélectivement par une pulvérisation du feuillage et des tiges des végétaux à maîtriser. L'application s'effectue à l'aide d'une lance qui est reliée à un réservoir de faible capacité transporté habituellement par une camionnette. Lorsqu'il n'y a que de très petites superficies à traiter, on peut utiliser un pulvérisateur dorsal. Il est aussi possible d'appliquer un phytocide sur la découpe des tiges ligneuses. Le choix du phytocide dépend de la composition de la végétation à traiter de même que de la sensibilité environnementale du milieu concerné. Un inventaire de la végétation présente et des éléments sensibles du milieu est effectué au préalable.

Les phytocides utilisés par Hydro-Québec sont homologués par Santé Canada et leur application est faite en conformité avec les prescriptions propres à chaque produit de même qu'avec le *Code de gestion des pesticides*, soit le règlement qui découle au Québec de la *Loi sur les pesticides*.

En vertu du Code, les entreprises qui appliquent ces produits doivent détenir un permis, et les applicateurs doivent posséder un certificat valide.

Intervention mécanique

Là où une végétation herbacée peut être tolérée, soit dans les endroits où il n'y a pas d'équipement électrique, on procède à une coupe périodique (fauchage). Par ailleurs, certains éléments sensibles d'un poste, par exemple les puits d'eau potable, doivent être protégés par une zone d'exclusion de 30 m, selon le *Code de gestion des pesticides*. Toute application de phytocide est proscrite dans ce périmètre de protection.

On peut procéder à l'arrachage manuel des plantes incompatibles. Cette technique comporte cependant des limites, notamment lorsque les plantes à éradiquer ont des racines profondes ; elle est donc réservée à des secteurs de petites dimensions et à des endroits où la densité de la végétation est faible.

D'autres techniques, telles que l'application de jets de vapeur et le brûlage au moyen d'un lance-flammes au propane, peuvent aussi être utilisées dans certaines conditions (densité de végétation, accessibilité, risque de propagation d'incendie, etc.) pour l'élimination des plantes incompatibles avec l'exploitation du poste.

Fréquence des interventions

Durant les premières années d'exploitation du poste, il n'est habituellement pas nécessaire de procéder à des travaux de maîtrise de la végétation, car le revêtement granulaire n'est pas propice à la germination des plantes.

Par la suite, des interventions sélectives avec des phytocides peuvent être nécessaires à des fréquences allant de un à trois ans. Là où la végétation herbacée est tolérée, la coupe des végétaux peut être effectuée manuellement deux à trois fois par année.

